



PLAISIR DE DIRE...

CONCOURS NATIONAL

Afin de mettre en valeur les talents des élèves, mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de dire » pour les élèves de troisième. Elle contribue, ainsi, à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour la réussite des examens mais, également, pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses convictions pour convaincre.

Les étapes au niveau de la section

- Chaque collège organise des éliminatoires à partir de sujets en lien avec le thème de l'éducation citoyenne pour désigner le ou les lauréats (si duo). Les candidats s'expriment sans note soit seul (3 minutes), soit en duo (5 minutes). L'élève ou le duo sélectionné représentera l'établissement lors de l'audition départementale.
- la section organise, avant le 15 mars 2021, la sélection des lauréats départementaux. Les élèves tirent au sort un sujet en lien avec le thème de l'éducation citoyenne et ont 15 à 20 minutes pour préparer leur présentation, sans aide extérieure, devant le jury. Les candidats s'expriment sans note soit seul (3 minutes), soit en duo (5 minutes). Un seul candidat ou duo est sélectionné pour le niveau national

La sélection nationale

- **Le 15 mars 2021**, les sections participantes qui se sont signalées au secrétariat national reçoivent le sujet national et organisent, avec l'établissement scolaire du lauréat, l'enregistrement en vidéo (MP4) ; un formulaire d'autorisation parentale sera fourni aux sections concurrentes. La date de l'audition doit tenir compte du délai d'envoi de l'enregistrement au siège national.
- Les candidats prennent connaissance du sujet national et ont 15 à 20 minutes pour préparer leur présentation, sans aide extérieure, devant le jury. Ils s'expriment sans note soit seul (3 minutes), soit en duo (5 minutes).
- L'enregistrement est transmis au siège à l'adresse « amopa.courriel@orange.fr » **pour le 20 avril 2021** qui est la date limite de réception des vidéos. Un jury national visionnera les vidéos et désignera les lauréats.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter du mois de septembre 2020.

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES
RÉSULTATS DES ÉLIMINATOIRES PAR
LES COLLÈGES

ADRESSE DE TRANSMISSION
DES RÉSULTATS

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2021.

